



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Situation au Soudan du Sud

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution [2514 \(2020\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2021 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission, le présent rapport couvre les derniers événements politiques et l'évolution des conditions de sécurité, la situation humanitaire et la situation des droits humains, ainsi que les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission depuis le dernier rapport en date du 9 décembre 2020 ([S/2020/1180](#)).

#### II Évolution de la situation politique et économique

2. Les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud ont avancé dans la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. Le 30 décembre, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, a nommé les vice-gouverneurs de six États. Le Gouvernement provisoire d'union nationale en place s'est vu attribuer les États de Jonglei, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Occidental, tandis que le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) s'est vu attribuer les États de l'Équatoria-Oriental, des Lacs et de l'Unité. Le 22 janvier, M. Kiir a nommé des vice-gouverneurs de la coalition des autres partis politiques pour les États de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal septentrional et de l'Équatoria-Central. Fait saillant, le M/APLS dans l'opposition et la coalition des autres partis politiques ont respecté le quota de 35 % de femmes dans leurs nominations. La reconstitution de l'Assemblée législative nationale provisoire et la nomination du Conseil des États restent cependant en souffrance. L'absence de commissaires de comté a continué d'entraver la fourniture de services sociaux, l'atténuation des conflits et l'action humanitaire.

3. Le 29 janvier, après une impasse qui a duré six mois concernant le poste de gouverneur(e) de l'État du Haut-Nil, M. Kiir a nommé Budhok Ayang Kur et James Tor Monybuny respectivement Gouverneur et Vice-Gouverneur de l'État. Le 28 janvier, il a remplacé le Gouverneur de l'État de Ouarrap, Bona Panek Biar, par le général Aleu Ayieny Aleu, déclarant par la suite qu'il avait pris cette décision dans le dessein d'améliorer l'ordre public. Les nouveaux hauts fonctionnaires ont prêté serment le 30 janvier.



4. S'agissant des zones administratives d'Abyei, du Grand Pibor et de Ruweng, le 18 janvier, des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale en place et du M/APLS dans l'opposition sont convenus d'attribuer 55 % des postes administratifs au Gouvernement provisoire d'union nationale en place, 27 % au M/APLS dans l'opposition, 10 % à l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et 8 % à la coalition des autres partis politiques.

#### **Application de l'Accord revitalisé**

5. Du 7 au 13 décembre à Nairobi, les commandants en chef des Forces soudanaises de défense du peuple et de l'opposition ont participé à un cours de formation sur les compétences d'encadrement, la consolidation de la paix et la reconstruction.

6. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu a indiqué qu'elle avait enregistré 87 000 soldats, mais que la certification et le déploiement prévus de ces forces avaient encore été reportés. L'absence de stratégie de sécurité cohérente et le manque de financement ont entravé les progrès dans l'application des dispositions transitoires de sécurité et ont laissé le cantonnement et la formation dans une situation très problématique. Le 28 janvier, lors d'un séminaire de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée sur les dispositions transitoires de sécurité, le Président du Comité national de transition, Tut Gatluak, a fait savoir que M. Kiir avait ordonné que les membres des forces unifiées nécessaires soient diplômés dans les meilleurs délais.

7. Suite à l'examen du projet de loi 2020 portant modification de la loi de 2011 sur la gestion des finances publiques et des responsabilités financières et à l'examen de la loi de 2011 sur la Chambre nationale de l'audit du Soudan du Sud, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a conclu, le 1<sup>er</sup> décembre à Djouba, un atelier de deux jours aux fins de la validation des parties prenantes. Les parties prenantes ont notamment proposé d'inclure des techniques de budgétisation tenant compte des questions de genre et de renforcer les capacités des législateurs. Le 28 janvier, le Comité a entamé l'examen des projets de modification de la loi sur les recettes pétrolières et de la loi sur la gestion des finances publiques et des responsabilités financières. Le même jour, il a fait part au Premier Vice-Président de ses difficultés financières et demandé le soutien du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé.

#### **Évolution du processus de paix**

8. Du 1<sup>er</sup> au 5 décembre, le M/APLS dans l'opposition a tenu sa sixième conférence nationale à Djouba, où il a réitéré son engagement en faveur de l'Accord revitalisé et demandé aux partenaires de collaborer pour surmonter les problèmes rencontrés au cours du processus de paix. Le parti a notamment recommandé de porter le seuil de participation des femmes à 40 %, de créer un fonds géré de manière indépendante aux fins de l'application de l'Accord, de tenir les partis responsables des actions passées des transfuges après que ceux-ci rejoignent leurs rangs, et de diplômer les forces unifiées nécessaires.

9. Du 3 au 5 décembre, la Communauté de Sant'Egidio a convoqué, à Rome, des pourparlers sur la cessation des hostilités entre l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud et le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, cherchant à obtenir la déclaration de principes qui aurait dû être formulée à l'issue des pourparlers menés en octobre. Toutefois, les parties n'étant pas parvenues à se mettre d'accord sur plusieurs points, la déclaration a été reportée à la prochaine série de pourparlers.

10. Le 5 décembre, le général de brigade Kennedy Ongie, commandant de la 9<sup>e</sup> section de la division Tafeng du M/APLS dans l'opposition dans l'Équatoria-Oriental, a fait défection du Front de salut national. Le 10 janvier, le Président de la Commission de la communication et porte-parole du Mouvement démocratique national, David Lawrence Lual, a démissionné du parti, arguant que sa direction était défectueuse. Le 22 janvier, la faction du Front uni du Soudan du Sud-Paix progressive basée à Khartoum a annoncé son intention de retourner dans les rangs du groupe initial. Le 1<sup>er</sup> février, le chef d'état-major adjoint de l'administration du Front de salut national a démissionné.

11. Le 21 janvier, le général de division Defalla, Vice-Président du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, a fait observer, lors d'une réunion de son comité technique à Djouba, que bien que le cessez-le-feu soit encore observé, les défections d'éléments des forces de l'opposition qui rejoignaient les rangs des forces gouvernementales étaient une source de tension croissante, en particulier dans l'Équatoria-Central.

12. Le 26 janvier, le M/APLS dans l'opposition a publié un communiqué de presse accusant les forces gouvernementales d'avoir attaqué Banketa (Haut-Nil), lieu de rassemblement du parti. Il a condamné l'attaque et exigé le retrait immédiat des forces gouvernementales pour éviter une escalade.

#### **Activités menées et faits nouveaux survenus au niveau régional**

13. Le 20 décembre, la Vice-Présidente du Groupe « Genre et jeunesse », Rebecca Nyandeng De-Mabior, a participé au trente-huitième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à Djibouti. Les participantes et participants au Sommet ont félicité les parties pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et salué la reprise des pourparlers de paix de Rome.

14. Le 10 janvier, le Vice-Président du Conseil de souveraineté du Soudan, le général Mohamed Hamdan Dagalo, également connu sous le nom de Hemedti, a rencontré M. Kiir à Djouba et lui a fait le point sur l'application de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan. Le 14 janvier, le Conseiller présidentiel pour les questions de sécurité, Tut Gatluak, a informé le Président du Conseil de souveraineté du Soudan, le général Abdel Fattah al-Burhan, que M. Kiir avait proposé de servir de médiateur dans le conflit frontalier qui opposait l'Éthiopie au Soudan au sujet de la région contestée de Fachqa.

#### **Autres faits importants d'intérêt national**

15. Le 27 janvier, alors qu'il s'exprimait à la clôture d'une conférence de paix, tenue à Djouba, pour l'État de Jongleï et la Zone administrative du Pibor, M. Kiir a appelé les communautés à se pardonner mutuellement et à coexister pacifiquement. Dans le communiqué établi à l'issue de la conférence, les parties prenantes ont condamné les enlèvements, les actes de représailles, les exécutions arbitraires et les vols de bétail, et ont demandé l'instauration de la justice et l'application du principe de responsabilité, la sécurité et le respect des lois, le renforcement des relations entre communautés voisines, des interventions humanitaires et la création de possibilités socio-économiques et de consolidation de la paix.

16. Dans une déclaration émise le 26 janvier, le Conseil des sages jieng a exprimé son inquiétude face à l'escalade des violences communautaires dans tout le pays, à l'effondrement de l'économie et au manque de progrès dans l'application de l'Accord

revitalisé. Il a également approuvé les résultats du dialogue national et recommandé qu'il y soit donné suite.

### **Situation économique**

17. Le faible niveau du prix du pétrole a encore déprécié la livre sud-soudanaise. L'écart croissant entre le taux officiel et le taux du marché parallèle a continué à causer des problèmes et des tensions. Les pressions inflationnistes ont aggravé l'insécurité alimentaire des ménages, y compris les ménages accueillant des personnes déplacées vivant en dehors des sites de déplacement, dont le nombre total s'établit à 1,24 million.

18. Le budget national pour 2020/2021 n'a pas encore été approuvé. L'enveloppe budgétaire proposée pour 2020/2021 comportait un déficit budgétaire de plus de 50 % du budget de 1,3 milliard de dollars, sans aucune indication claire sur la manière dont il serait financé. Toutefois, le Gouvernement a poursuivi son programme de réforme de la gestion des finances publiques, l'administration fiscale nationale ayant éliminé les exonérations fiscales indûment appliquées.

19. Le Gouvernement a poursuivi les efforts de diversification de l'économie en stimulant les exportations de gomme arabique et les investissements étrangers ainsi que le tourisme. Par ailleurs, en janvier, le Soudan du Sud et le Soudan ont conclu un accord pour augmenter la production de pétrole. En janvier, le Ministère des finances et de la planification économique, soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement, a entrepris un examen de la stratégie nationale de développement pour 2018-2021 afin de la mettre à jour et d'y intégrer les priorités nationales pour la période de transition.

## **III. Conditions de sécurité**

20. Les conditions de sécurité demeurent dominées par les violences au niveau local et infranational, avec une augmentation globale du nombre d'incidents par rapport à la période précédente qui coïncidait avec le début de la saison sèche. Les corrélations entre les conflits locaux et les dynamiques nationales ont persisté, tendance qui a de nouveau été illustrée par la dernière flambée de violence à Maban. Les pressions macroéconomiques, la concurrence politique pour les postes de l'administration locale, les contraintes accrues sur les moyens de subsistance et l'augmentation du prix des denrées alimentaires sont venues s'ajouter aux divisions locales et nationales préexistantes, provoquant des conflits localisés. L'Équatoria-Central est resté la principale zone où se concentrent les violences sexuelles liées aux conflits, comptant 53 % des 11 incidents signalés.

### **Région du Haut Nil**

21. À la mi-décembre, un conflit a éclaté à Maban (Haut-Nil), alors que les tensions entre les Mabanais de l'est et de l'ouest s'exacerbaient en raison de carences dans les dispositions transitoires de sécurité. Les tensions initiales avec les soldats du M/APLS dans l'opposition cantonnés à la lisière de leurs villages à Liang (Haut-Nil), sans approvisionnement régulier, ont conduit à plusieurs affrontements dans la région entre une coalition du Service national de sécurité, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des Mabanais d'un côté, et le M/APLS dans l'opposition soutenu par les Mabanais de Beneshowa (Haut-Nil) de l'autre.

22. Les tensions intra-ethniques ont été le principal moteur de la violence infranationale dans tout le Jongleï. La décrue des eaux a permis à des groupes de jeunes armés de se déplacer, ce qui a entraîné plusieurs cas de violence. Le 15 janvier,

des affrontements à grande échelle entre jeunes Nuer se sont produits à Paguir (comté de Fangak) et auraient fait cinq morts et 18 blessés. Les affrontements auraient été déclenchés par des jeunes qui auraient tenté de désarmer d'autres jeunes de la région sans instructions ou autorisation des autorités locales. La violence a persisté à Pibor et dans les environs pendant les mois de décembre et janvier, principalement entre Kurenen et Lango.

23. Dans l'Unité, les conditions de sécurité étaient définies par le conflit inter-Nuer dans les zones de Koch, Leer, Mayendit et Rubkona, ainsi que par des tensions transfrontalières et interethniques impliquant des communautés de l'Unité et des États voisins de Ouarrap et des Lacs.

### **Région de l'Équatoria**

24. Les inondations, les conflits liés aux terres et aux ressources et les défections ont été les facteurs déterminants de l'insécurité dans l'Équatoria-Central. À Terekeka (Équatoria-Central), les différends concernant les terres et les ressources ont conduit à une série d'affrontements violents et d'attaques menées en représailles entre sous-clans mundari. Le conflit s'est également étendu à Lainya, dans la zone méridionale de l'État, alors que certains groupes mundari se déplaçaient vers le sud, portant le nombre total de personnes tuées à environ 70. Le mouvement des Mundari à Lainya a entraîné le Front de salut national dans le conflit local. Le 7 janvier, des éleveurs de bétail mundari ont attaqué deux camps de bétail à Lainya, qui appartenaient à la communauté Pajulu. Par la suite, le 12 janvier, des acteurs armés affiliés au Front de salut national ont mené des raids contre les Mundari pour leur voler du bétail, ces raids ayant fait au moins 12 morts. Le Front de salut national a également attaqué une position de Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Loka le 25 janvier. Néanmoins, une baisse globale de l'activité du Front de salut national a été constatée par rapport à la période de référence précédente.

25. À Kajo Kaji (Équatoria-Central), des affrontements ont éclaté, le 27 décembre, entre le M/APLS dans l'opposition et les forces du général de division Lokujo, trois soldats du M/APLS dans l'opposition ayant perdu la vie et quatre soldats partisans du général de division de Lokujo ayant été capturés. Le déploiement ultérieur des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a servi de tampon entre les forces en présence.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

26. La violence intracommunautaires et intercommunautaire et les affrontements entre ethnies de différents États ont persisté dans la région de Bahr el-Ghazal. Dans le Tonj-Nord (Ouarrap), les conflits liés au bétail, survenus durant la seconde moitié de décembre 2020 et en janvier 2021, se sont surtout déroulés entre communautés alliées de Kirik et de Noi. Pendant ce temps, les Luanyjang se sont livrés à des combats contre les communautés Ananatak, composées de Thiik, d'Akok et de Jalwau, dans le Tonj-Est. Parmi les facteurs de conflit, on citera les griefs de longue date, la migration saisonnière du bétail, la mobilité accrue, l'absence d'intervention efficace de l'État et la perte de bétail et de récoltes en raison des inondations.

27. Dans les Lacs, les violences communautaires et les vols de bétail se sont concentrés dans les comtés de Cueibet, Rumbek-Nord, Rumbek-Centre, Rumbek-Est et Yirol-Ouest, 15 personnes ayant été tuées à Mayath Payam (Cueibet) rien que le 9 décembre. De plus, des éleveurs de bétail dinka atuo du Yirol-Ouest se sont affrontés avec des éleveurs de bétail moru, le 15 décembre dans le comté de Mvolo (Équatoria-Occidental), à propos de terres de pâturage.

## IV. Situation humanitaire

28. Les besoins humanitaires étaient considérables en 2020 et devraient le rester en 2021. Selon l'aperçu de la situation humanitaire en 2021, on estime à quelque 8,3 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance, soit une augmentation de 800 000 personnes par rapport à l'année précédente.

29. Selon la dernière analyse au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire effectuée en décembre, 5,82 millions de personnes, soit 48 % de la population, allaient être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë sévère entre décembre 2020 et mars 2021. Selon les projections concernant la même période, quelque 11 000 personnes allaient être en situation d'insécurité alimentaire aiguë catastrophique (phase 5 du Cadre intégré) dans le comté de Pibor et environ 1,79 million de personnes feraient probablement face à une insécurité alimentaire aiguë correspondant à la phase d'urgence (phase 4 du Cadre intégré). De plus, selon les prévisions, quelque 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans allaient souffrir de malnutrition aiguë en 2021, soit le nombre de cas de malnutrition aiguë le plus élevé depuis le début de la crise en décembre 2013. Quelque 483 000 femmes enceintes et allaitantes auront besoin d'un traitement contre la malnutrition en 2021.

30. Sur la base de ces projections, les organisations humanitaires ont intensifié les opérations de secours dans les zones où l'insécurité alimentaire aiguë était la plus grave, notamment dans les comtés de Pibor et Akobo (Jongleï) et d'Aweil-Sud, du Tonj-Est, du Tonj-Nord et du Tonj-Sud (Ouarrap). Au 31 décembre, les organisations humanitaires avaient fourni une aide alimentaire à plus de 23 000 personnes dans le comté de Pibor et à 5 600 personnes dans le comté de Duk (tous deux dans le Jongleï).

31. Les inondations ont touché plus d'un million de personnes et déplacé 480 000 personnes entre juillet et décembre 2020. Pendant cette période, les organisations humanitaires ont ciblé plus de 420 000 personnes lors de leurs interventions essentielles dans les zones touchées par les inondations. L'accès physique au Jongleï et à la Zone administrative du Grand Pibor est cependant resté difficile.

32. Les violences et l'insécurité au niveau infranational ont continué à déplacer un grand nombre de personnes. En décembre, on estime que 46 000 personnes avaient été déplacées par les violences infranationales, les attaques armées contre les civils et les affrontements armés dans plusieurs zones de l'Équatoria-Central, des Lacs et de Ouarrap. En janvier, les violences ont provoqué des déplacements de civils et fait des victimes dans l'Équatoria-Central et le Haut-Nil. Quelque 8 000 personnes ont été déplacées dans le comté de Moundri-Est (Équatoria-Occidental) et on estime à 13 000 le nombre de personnes déplacées par les combats dans le comté de Maban (Haut-Nil). Dans le même temps, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 4 000 réfugiés sont rentrés de leur propre chef en décembre.

33. L'accès humanitaire s'est détérioré au cours de la période considérée. Au 1<sup>er</sup> février, 86 incidents d'accès humanitaire avaient été enregistrés. En raison de l'insécurité, 22 travailleurs humanitaires ont été réinstallés dans quatre secteurs. En outre, deux travailleurs humanitaires ont été détenus arbitrairement. Aucun travailleur humanitaire n'a été tué.

34. En 2020, les organisations humanitaires ont fourni une aide et des services de protection à plus de 7,3 millions de personnes. Cela représentait 97 % de l'objectif révisé de 7,6 millions de personnes prévu dans le plan de réponse humanitaire pour 2020, les bénéficiaires des interventions relatives à la maladie à coronavirus (COVID-19) étant compris dans ce chiffre. Au 31 décembre 2020, 1,1 milliard de dollars avait été obtenu par rapport au montant de 1,9 milliard de dollars demandé au titre du plan. L'important déficit de financement a eu une incidence sur les activités, en particulier

concernant les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ce qui a augmenté le risque d'épidémies.

## **V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission**

### **A. Protection des civils**

35. Les civils ont continué à subir des menaces de violence physique, comme les meurtres et blessures, les enlèvements, les recrutements forcés et les violences sexuelles, en particulier en raison des tensions persistantes dans le Jongleï et de la flambée de violence dans l'Équatoria-Central, le Ouarrap et le Haut-Nil. La Mission a continué à répondre à ces menaces par une approche globale alliant une posture ferme et proactive des soldats de la paix, des dialogues clés entre les hauts responsables et leurs homologues militaires et politiques, des initiatives de règlement des conflits au niveau local, un appui à l'état de droit et aux institutions judiciaires et d'autres activités de programme visant à éliminer les causes profondes de conflit.

36. Dans le Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor, les interventions visant à réunir les communautés pour favoriser le dialogue semblent avoir réussi à atténuer la violence généralisée, en dépit de rumeurs de mobilisation et d'affrontements sporadiques. La Mission a facilité la tenue de réunions consultatives séparées entre jeunes Murle et Lou Nuer et chefs traditionnels à Djouba au début du mois de décembre. À l'issue de ces deux rencontres, les intéressés ont décidé de cesser les hostilités et de chercher à instaurer la paix entre les communautés. Les 25 et 26 janvier, la MINUSS a continué à soutenir les travaux du comité de haut niveau, dirigé par le Vice-Président, James Wani Igga, en faisant venir par avion à Djouba une centaine de chefs traditionnels, de jeunes et de dirigeants politiques de la région du Jongleï pour leur permettre de participer à un forum consultatif organisé par le comité en janvier. Les participants ont pris des résolutions et se sont notamment engagés à assurer le retour de toutes les femmes et de tous les enfants enlevés, à créer des tribunaux spéciaux, à mettre fin au vol de bétail et aux attaques de représailles, à tenir pour responsables les dirigeants aidant les criminels dans leur région et à exiger un désarmement civil complet dans tout le Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor. Dans le même temps, les soldats de la paix de la MINUSS ont effectué des patrouilles régulières dans le Jongleï pour projeter une présence, améliorer la sécurité et appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire. Le 1<sup>er</sup> janvier, la Mission et les organisations humanitaires et organisations non gouvernementales internationales partenaires ont entamé les préparatifs d'un programme interorganisations de lutte contre la violence de proximité devant commencer en février dans le Jongleï, soutenu par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, géré conjointement par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies.

37. En réponse à la flambée de violence au Maban (Haut-Nil), la MINUSS a engagé des discussions avec les dirigeants politiques et communautaires aux niveaux national et local. Elle a également augmenté les effectifs de soldats de la paix à Bunj et renforcé leurs capacités. Les soldats de la paix ont effectué des patrouilles dans le secteur pour favoriser la confiance, évaluer les conditions de sécurité et rouvrir les routes afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Du 25 au 27 janvier, mon Représentant spécial adjoint (politique) pour le Soudan du Sud s'est rendu dans le comté de Maban, où il a rencontré les principales parties prenantes, notamment les représentants du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, les communautés, les partenaires humanitaires et les autorités locales, et a appelé toutes les parties à

désamorcer immédiatement la situation et à prévenir de nouvelles pertes de vies humaines et de nouveaux déplacements de civils.

38. En janvier, pour faire face aux violences intercommunautaires dans la région de Tonj (Ouarrap), la Mission a cherché à établir une base d'opération temporaire à Romich, mais les autorités l'ont empêchée d'accéder à cette zone. Entre le 16 et le 18 décembre, elle a également mené des campagnes de paix faisant intervenir des jeunes et des dirigeants locaux afin d'encourager des approches non violentes pour régler les conflits communautaires. En outre, pour atténuer la violence liée aux migrations dans le Ouarrap et le Bahr el-Ghazal occidental, elle a continué d'aider les autorités des États et les autorités nationales à mettre en place une audience foraine spéciale, dans le cadre d'un projet financé par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience. Du 14 au 18 décembre, elle a notamment animé un atelier à l'intention des chefs traditionnels, des procureurs, des membres des services de police et du personnel pénitentiaire désignés pour soutenir l'audience foraine spéciale. En plus d'instruire des affaires criminelles, cette audience a servi de mécanisme d'intervention rapide dans les zones de tension, où elle a permis de favoriser l'application du principe de responsabilité dès le début des violences et d'apaiser les tensions.

39. En janvier, des affrontements dans l'Équatoria-Central impliquant des éleveurs de bétail mundari ont conduit la MINUSS à déployer des forces de maintien de la paix à Lainya à deux reprises, pour dissuader la violence et protéger les civils contre de nouvelles attaques, après quoi un calme relatif est revenu dans la région. Le 21 janvier, la Mission s'est entretenue avec le chef suprême de Lainya, l'évêque, les dirigeants de la jeunesse et les anciens, qui ont salué sa présence dans la région et lui ont demandé d'y maintenir sa force.

40. La situation est restée calme dans les anciens sites de protection des civils à Bor, Wau et Djouba, qui, en 2020, sont devenus des camps de déplacés conventionnels sous le contrôle souverain du Gouvernement sud-soudanais. La Mission a continué de surveiller la situation, maintenu une capacité d'intervention rapide pour répondre aux situations d'urgence et fourni une assistance essentielle aux autorités, en particulier à la Police nationale sud-soudanaise, ces autorités ayant en effet la responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité dans les camps. L'application de l'accord avec la Police nationale sud-soudanaise sur la coordination opérationnelle, signé le 5 novembre, est en progrès, notamment grâce à la mise en place d'équipes de patrouilles coordonnées et de centres conjoints de coordination de la sécurité et à l'amélioration des accords de partage des locaux. La Mission a également continué de dialoguer avec les partenaires humanitaires qui opèrent sur les sites, ainsi qu'avec les personnes déplacées, afin d'appuyer l'action visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés dans les camps et aux alentours.

41. Les efforts conjoints de la Mission et des partenaires humanitaires sur le terrain pour reconverter le site de protection des civils de Bentiu, qui abrite 97 321 personnes, ont progressé. Lors d'une visite conjointe sur le terrain à Bentiu avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés les 26 et 27 janvier, mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud a rencontré le Gouverneur de l'Unité et a signé un mémorandum d'accord sur la reconversion du site. Au cours de la réunion, mon Représentant spécial a réaffirmé l'engagement de la Mission à continuer d'aider le Gouvernement à assumer la responsabilité de la sécurité, notamment en apportant son concours à la Police nationale sud-soudanaise.

42. À Malakal, la Mission a formé une équipe spéciale conjointe avec les partenaires humanitaires pour préparer une éventuelle reconversion du site de protection des civils de Malakal, qui accueille actuellement 33 137 personnes déplacées. En raison du retard pris dans la nomination du Gouverneur du Haut-Nil et des tensions entre les

habitants du site et ceux de la ville de Malakal, la Mission a continué à suivre attentivement la situation, tout en poursuivant ses activités visant à promouvoir la coexistence pacifique dans la région. Elle a organisé deux ateliers avec les parties prenantes de Malakal et du site de protection des civils, dont des chefs traditionnels et des jeunes. Les deux ateliers ont permis aux participants d'aborder les problèmes de méfiance et d'envisager les moyens de promouvoir la cohésion sociale entre les deux communautés.

43. Pour appuyer le processus de paix au niveau local, la gestion des conflits locaux, la réconciliation et la cohésion sociale, la MINUSS a organisé 25 ateliers, dialogues de proximité, campagnes de paix et activités de diffusion des dispositions des accords de paix locaux et nationaux, ainsi que des activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités coutumières, des femmes et des jeunes. Au total, 1 883 personnes (dont 614 femmes) ont participé à ces activités.

44. La MINUSS a continué à appuyer des activités de protection à plus grande échelle au moyen de projets à effet rapide. Elle a approuvé 41 projets à effet rapide d'un budget total de 2 millions de dollars, 80 % des fonds ayant été versés au 20 janvier 2021. Environ 7 % du budget sera consacré aux structures de consolidation de la paix ; 36 % seront utilisés pour améliorer l'accès aux services de base afin de faciliter le retour digne, sûr et volontaire des personnes déplacées ; 42 % serviront à construire ou à remettre en état les bâtiments des institutions chargées de l'état de droit, qui doivent assurer des fonctions judiciaires et des services de sécurité. L'engagement de 100 % des fonds permettra d'effectuer des interventions dans le domaine de la consolidation de la paix, de l'appui aux retours et des institutions chargées de l'état de droit.

45. Au 1<sup>er</sup> février, la force de la MINUSS avait effectué 54 594 patrouilles, dont 1 170 patrouilles de courte durée, 389 patrouilles de longue durée, 101 patrouilles aériennes dynamiques et 26 patrouilles fluviales. Les équipes comprenaient des femmes dans 312 patrouilles. Au total, 9 460 patrouilles ont été effectuées sur les sites de protection des civils et aux alentours. Grâce à ses patrouilles régulières, la force de la MINUSS a continué d'assurer la protection des femmes et des filles.

46. La police des Nations Unies a continué d'étendre son dispositif de protection et son empreinte vers l'extérieur au-delà des sites de protection des civils, en se concentrant sur la dissuasion et l'atténuation de la violence contre les civils et sur le renforcement de la confiance. En tout, 170 patrouilles destinées à renforcer la confiance, 44 patrouilles de courte durée, 23 patrouilles de longue durée, 17 patrouilles aériennes dynamiques et 287 patrouilles à haute visibilité ont été menées. Sur ces 541 patrouilles, 290 comprenaient des femmes.

47. En outre, la police des Nations Unies, en coopération avec la Police nationale sud-soudanaise et d'autres parties prenantes, a animé neuf programmes de communication radiophonique destinés à sensibiliser le public à la sécurité des communautés, aux services de police démocratiques, aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violence sexuelle liée au conflit, à l'égalité des genres et aux droits humains. La police des Nations Unies a également organisé 23 sessions de formation aux droits humains, à la sécurité de proximité, aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre, à la gestion des scènes de crime, aux enquêtes et aux mesures préventives contre la COVID-19 à l'intention de 704 agent(e)s de la Police nationale sud-soudanaise, dont 212 femmes. Elle a de plus organisé avec la Police nationale sud-soudanaise 925 sessions d'assistance technique, au cours desquelles 5 120 agent(e)s de police, dont 1 316 femmes, ont été sensibilisés aux mêmes sujets. Les programmes de formation visent à renforcer les capacités des membres de la Police nationale et d'autres forces de l'ordre, améliorant ainsi leur professionnalisme, leur sens des responsabilités et leur attitude envers les citoyens

afin de mieux garantir la protection des civils et de favoriser l'instauration d'une paix durable.

### **État de droit et application du principe de responsabilité**

48. La MINUSS a continué de soutenir l'application du principe de responsabilité au niveau national pour les atteintes à la sécurité survenant dans les sites de protection des civils. Au cours de la période considérée, 21 personnes soupçonnées d'avoir commis de graves atteintes à la sécurité sur les sites de Djouba, Bentiu et Malakal ont été placées en détention. La Mission a déféré quatre personnes aux autorités nationales pour enquêtes et poursuites. Huit personnes ont été jugées par des audiences foraines déployées à Bentiu et Malakal, qui ont abouti à six condamnations, avec des peines d'emprisonnement allant de 2 à 10 ans.

49. La MINUSS a également continué d'appuyer l'appareil judiciaire pénal du pays en encourageant l'application du principe de responsabilité sur tout le territoire. En décembre, six agents pénitentiaires de la Mission ont été déployés à Wau et à Kuacjok pour fournir un encadrement et un soutien technique à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud, faciliter l'amélioration du fonctionnement des prisons, promouvoir des conditions de détention sûres et humaines et renforcer les liens avec l'ensemble de l'appareil judiciaire national, afin d'accélérer l'examen des affaires en souffrance, notamment par les libérations sous caution et d'autres solutions permettant d'éviter la détention provisoire.

50. Le 13 décembre, le tribunal militaire général forain appuyé par la MINUSS, composé de juges, de procureurs et d'avocats de la défense de la direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, a conclu sa session à Bentiu. Il a connu de 16 affaires, dans lesquelles 33 suspects étaient impliqués. Les procès ont été menés à leur terme dans sept affaires, dans lesquelles étaient impliqués neuf suspects accusés d'infractions graves, telles que le meurtre, l'homicide volontaire et le vol. Un suspect a été acquitté par manque de preuves ; les huit autres suspects ont été reconnus coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux à six ans, ainsi qu'à verser aux victimes ou à leurs familles des indemnités sous forme de bétail ou d'équivalents en espèces. Tous les militaires condamnés, dont les rangs allaient de simple soldat à capitaine, ont été suspendus du service militaire actif et purgeront leur peine dans une prison civile.

51. Entre le 2 et le 9 décembre, la MINUSS a aidé le Ministère de la jeunesse et des sports à mener cinq consultations publiques inclusives sur la Charte africaine de la jeunesse, dont trois consultations virtuelles auxquelles ont participé des jeunes de tout le pays. Les consultations visaient à sensibiliser au contenu et à l'importance de la Charte. À la suite de ces consultations, toutes les parties prenantes, y compris les ministères de tutelle, les parlementaires, les organismes gouvernementaux indépendants et les organisations de la société civile dirigées par des jeunes, ont approuvé la Charte à l'unanimité et recommandé sa ratification par l'Assemblée législative nationale provisoire, une fois qu'elle serait reconstituée.

## **B. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains**

52. Au 1<sup>er</sup> février, la MINUSS avait recensé 155 faits ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits humains et la protection de la population, dont des exécutions arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées aux conflits, des arrestations et détentions arbitraires (dont des cas de détention par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé ou encore des cas de pillage ou de destruction de biens civils, qui ont fait au moins

376 victimes civiles (251 morts et 125 blessés), dont au moins 21 femmes et 17 enfants. Les faits ont été attribués : à des groupes d'autodéfense (116) ; aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (11) ; au M/APLS dans l'opposition (7) ; au Front de salut national (4) ; à la Police nationale sud-soudanaise (3) ; aux transfuges du M/APLS dans l'opposition (faction Riek Machar) affiliés aux forces gouvernementales à Wau (3) ; au Service national de sécurité (2) ; à des forces conjointes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du M/APLS dans l'opposition (faction Riek Machar) (1) ; à des forces conjointes des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de la Police nationale sud-soudanaise (1) ; à des affrontements entre éléments du M/APLS dans l'opposition (faction Riek Machar) et jeunes armés de la communauté mabanaise (1). Les responsables des six faits restants n'ont pas encore été identifiés.

53. Comme dans les périodes précédentes, les attaques menées par les groupes d'autodéfense ont continué à représenter l'essentiel des violences touchant les populations locales. Début janvier, le nombre total de ces incidents, en particulier dans les Lacs, le Ouarrap et l'Équatoria-Oriental, avait augmenté de plus de 30 % par rapport à la même période en 2020. Il y a notamment eu une série d'affrontements autour de Djouba, dans lesquels des éléments armés de différentes communautés étaient impliqués. L'augmentation du nombre de victimes attribuées aux parties conventionnelles au conflit (de 27 à 73 par rapport à la période précédente) est aussi préoccupante, de même que les répercussions sur les populations locales du durcissement des tensions et de la multiplication des affrontements impliquant des transfuges du M/APLS dans l'opposition affiliés aux forces gouvernementales dans l'Équatoria-Central, le Haut-Nil et l'Équatoria-Occidental.

54. La MINUSS a continué de recevoir des signalements alarmants d'actes de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires commis par le Service national de sécurité à l'encontre de journalistes, de militants et d'autres civils ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes. Durant la période considérée, au moins deux journalistes ont été menacés et arrêtés et détenus arbitrairement du fait de leurs activités professionnelles.

55. L'application de la peine de mort a continué d'être un motif de préoccupation, particulièrement en raison de garanties insuffisantes concernant le respect du droit à une procédure régulière et à un procès équitable. Au cours de la période à l'examen, les acteurs de la société civile ont réussi à faire libérer cinq condamnés à mort (dont une femme) à l'issue de procédures d'appel ou de l'acceptation d'une indemnisation par les familles des victimes.

56. Le 29 janvier, le Gouvernement a annoncé que le Cabinet avait chargé le Ministère de la justice de mettre en place les mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'Accord revitalisé. Toutefois, au 1<sup>er</sup> février, le Gouvernement n'avait toujours pas signé le mémorandum d'accord avec l'Union africaine pour la création du tribunal mixte. L'obligation de répondre des violations graves des droits humains et des atteintes graves à ces droits n'est toujours pas suffisamment respectée.

57. La MINUSS a procédé à 11 évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, préalablement à des déplacements et à la fourniture d'une aide matérielle à des forces de sécurité non onusiennes en vue d'appuyer la mise en œuvre du processus de paix.

### **Les enfants et les conflits armés**

58. Le nombre d'enfants victimes de violations graves a baissé, passant de 23 à 11 (quatre garçons et sept filles).

59. Cinq enfants (deux garçons et trois filles) ont été reconnus comme victimes d'enlèvement ; quatre filles comme rescapées de viol ; un garçon a été blessé et un autre a été victime d'enrôlement et d'utilisation. Les enfants ont été les plus touchés dans l'Unité (quatre filles), le Bahr el-Ghazal occidental (deux garçons et deux filles), l'Équatoria-Central (une fille), le Haut-Nil (un garçon) et le Ouarrap (un garçon).

60. Les violations ont été notamment perpétrées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (un garçon et quatre filles) et le M/APLS dans l'opposition (deux garçons et trois filles). Une violation à l'encontre d'un garçon a résulté de tirs croisés entre le M/APLS dans l'opposition et un groupe inconnu. Aucune attaque contre des écoles ou des établissements de santé ni aucun refus d'accès humanitaire n'a été vérifié pendant la période considérée.

61. Conformément au plan d'action du Gouvernement concernant les enfants associés aux conflits armés, entre le 27 octobre et le 3 décembre, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a appuyé la création de trois comités techniques au niveau des États, à Kuacjok, Wau et Torit, ce qui porte à neuf le nombre total de comités de ce type. Les comités sont les principales structures des États chargées de superviser la mise en œuvre du plan d'action. De plus, du 8 au 10 décembre, l'équipe spéciale a organisé, à Djouba, un atelier de renforcement des capacités à l'intention du secteur spécialisé de la justice militaire, réunissant toutes les parties, qui a bénéficié à 20 participants (17 hommes et 3 femmes).

62. En outre, 6 728 personnes (5 288 hommes et 1 440 femmes) dans tout le pays, 205 membres du personnel de la MINUSS nouvellement déployés (146 hommes et 59 femmes) et 99 membres des forces et groupes armés (91 hommes et 8 femmes) ont bénéficié de sessions de sensibilisation et de formation à la protection de l'enfance et à l'intégration systématique de cette question dans leurs activités.

### **Violences sexuelles liées aux conflits**

63. La MINUSS a continué de constater un nombre inquiétant d'actes de violence sexuelle commis par les parties au conflit, les groupes d'autodéfense et d'autres éléments armés impliqués dans des violences locales. Elle a confirmé 11 faits de violence sexuelle liée aux conflits, qui ont concerné 16 personnes, dont six filles. Ces victimes, âgées de 13 à 50 ans, ont subi des violences, telles que le viol (1), le viol collectif (3) et la tentative de viol (1). Certains faits ont été attribués au Forces sud-soudanaises de défense du peuple (6) et à des éléments du M/APLS dans l'opposition (faction Riek Machar) ayant fait défection et présumés affiliés aux forces de sécurité gouvernementales (1), tandis que des éléments armés non identifiés étaient responsables de quatre incidents.

64. La MINUSS a poursuivi son dialogue avec les parties au conflit sur la prévention de la violence sexuelle. En janvier, conformément au communiqué unilatéral du Front de salut national publié par Thomas Cirillo en septembre 2020, elle a dispensé trois formations à distance sur les violences sexuelles liées aux conflits à quatre hauts responsables du Front de salut national, dont le point focal de haut niveau chargé par le groupe de suivre les questions relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, afin de les aider à diffuser des connaissances auprès des dirigeants du Front et des commandants sur le terrain. Le 27 janvier, les hauts responsables du Conseil de défense conjoint ont signé un plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud. Le document, qui s'appuie sur les plans d'action des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du M/APLS dans l'opposition établis en 2019, normalise les mesures de prévention des violences sexuelles liées aux conflits et d'intervention à cet égard pour une période de trois ans, jusqu'en décembre 2023. Il n'est pas encore officiellement entré en vigueur.

65. Pour marquer les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, début décembre, les autorités nationales et locales, en collaboration avec la société civile et les Nations Unies, ont mené des activités de sensibilisation aux questions de violence sexuelle et fondée sur le genre dans tout le Soudan du Sud. Il s'agissait notamment d'une campagne menée conjointement par la MINUSS, le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale au niveau national et les ministères homologues au niveau des États pour dénoncer la stigmatisation des rescapé(e)s de violences sexuelles liées aux conflits, plus de 200 participantes et participants ayant assisté à des ateliers, des discussions de groupe et des émissions radiophoniques dans différents endroits du pays.

### **C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire**

66. Au 1<sup>er</sup> février, la MINUSS, en coordination avec les partenaires humanitaires, avait effectué 389 patrouilles de longue durée et 1 170 patrouilles de courte durée à travers le pays, afin de faciliter l'acheminement de l'aide et de protéger le personnel humanitaire, notamment par la création de bases opérationnelles temporaires. Elle a également dispensé des services de protection à 264 missions intégrées pour leur permettre d'accéder à des zones à haut risque. Elle a effectué 801 patrouilles visant à protéger les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales. La force a également assuré la maintenance de plusieurs routes principales d'approvisionnement, notamment les axes Djouba-Bor et Mankien-Jongleï.

67. En réponse à des demandes émanant des autorités locales, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'ambassade des États-Unis d'Amérique, d'entreprises de construction routière et des populations locales, le Service de la lutte antimines a enlevé et éliminé 290 engins explosifs de complexes résidentiels, le long de routes et dans les villages de plusieurs États.

68. Au 1<sup>er</sup> février, le Service de la lutte antimines avait déployé 20 équipes, qui ont mené des opérations de neutralisation sur 1 277 006 mètres carrés de terrain et détruit 963 engins explosifs et 60 205 munitions d'armes légères. Cela a permis d'améliorer la sécurité des civils et les conditions de retour volontaire et de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Plus de 18 millions de mètres carrés de terres restent contaminés dans 18 % des payams, principalement situés dans les Équatorias et sur les principales routes de retour des rapatriés.

69. Le 16 décembre, une grenade a explosé à l'intérieur d'un toukoul sur la Rivière-Jour (Bahr el-Ghazal occidental), tuant deux garçons et blessant trois autres enfants (une fille et deux garçons), lorsque l'un des garçons s'est mis à jouer avec l'objet. Le Service de la lutte antimines a enquêté sur l'accident, dispensé aux populations locales une formation aux risques liés aux engins explosifs et contrôlé 2 500 mètres carrés de terrain dans la zone environnante. Aucun autre objet explosif n'a été trouvé.

### **D. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix**

70. La MINUSS a poursuivi ses bons offices auprès des parties à l'Accord revitalisé et des partenaires et des acteurs concernés par l'Accord. Dans ce cadre, le Représentant spécial, des hauts fonctionnaires du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et d'autres représentants ont tenu plusieurs réunions afin d'appuyer la mise en œuvre rapide de l'Accord. Le Représentant spécial s'est

également entretenu avec des envoyés régionaux pour coordonner et renforcer l'action. La MINUSS a appuyé une visite conjointe de sites d'entraînement de Rajaf (Équatoria-Central) et de Maridi (Équatoria-Occidental) effectuée le 23 janvier par la Ministre de la défense et des anciens combattants, Angelina Teny, l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, le Président intérimaire de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, le général de division Charles Tai Gituai, des ambassadeurs d'États membres de l'Union africaine et des représentants du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Cette visite a permis aux principaux partenaires du Gouvernement, de l'IGAD et de l'Union africaine de prendre directement connaissance de la situation et de promouvoir les progrès. Le 28 janvier, l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont publié une déclaration commune exprimant leur préoccupation au sujet de la lenteur de l'application des dispositions transitoires de sécurité et du manque de nourriture, de médicaments, d'abris et d'installations séparées pour les femmes sur les sites d'entraînement. Les partenaires ont recommandé au Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé d'améliorer les conditions de vie sur les sites, de diplômer les forces unifiées nécessaires et de publier le plan de redéploiement de ces forces. Ils ont également demandé à la présidence de promouvoir la volonté politique dans tous les mécanismes de mise en œuvre afin de rattraper le temps perdu et d'appliquer l'esprit et la lettre des dispositions transitoires de sécurité.

71. Le 3 décembre, la MINUSS a participé à la réunion inaugurale, tenue à Djouba, du Comité de travail sur les affaires constitutionnelles reconstitué de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, qui est chargé de surveiller l'exécution des processus constitutionnels dans le cadre de l'Accord revitalisé. Elle a aidé la Commission reconstituée et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à organiser, à l'intention des femmes dirigeantes, un atelier sur le processus d'élaboration de la constitution, qui s'est tenu les 2 et 3 décembre à Djouba. Elle a également participé aux comités de travail de la Commission reconstituée sur la gouvernance et les affaires humanitaires et leur a notamment fourni un appui technique.

72. La MINUSS a continué à promouvoir les dialogues nationaux et infranationaux afin d'améliorer l'espace civique et politique dans le cadre du Forum des partis politiques. Les 9 et 10 décembre, elle a organisé à Djouba un séminaire hybride du Forum, avec la participation de représentantes et représentants des autorités nationales et des États. Les participants ont réaffirmé leur attachement à l'accord de paix et leur volonté de recourir au dialogue pour régler les questions en suspens. Ils se sont également engagés à respecter les principes de transparence, d'inclusivité et de respect de la liberté des médias.

73. La MINUSS a animé deux programmes radiophoniques où sont intervenus des professionnels et des dirigeants en activité afin d'échanger des vues sur l'amélioration des moyens de subsistance et la consolidation de la paix.

74. La MINUSS a poursuivi toute une gamme d'activités visant à atténuer et prévenir la propagation de la COVID-19 au Soudan du Sud mais la pandémie a créé de nouvelles contraintes pesant sur sa capacité à s'acquitter de son mandat et a été un facteur supplémentaire de ralentissement de la mise en œuvre de l'accord de paix. Le nombre de réunions en présentiel avec les principaux interlocuteurs a dû être réduit ; les moyens locaux de mise en œuvre de l'accord de paix, tels que la formation requise aux dispositions de sécurité transitoires, ont été compromis ; les problèmes économiques causés par la pandémie ont entraîné une augmentation de la violence. Les coûts opérationnels ont augmenté dans de nombreux domaines du mandat, par exemple en raison de la nécessité de respecter la distanciation physique lors des

missions d'évaluation en hélicoptère. Cependant, la MINUS a réussi à poursuivre ses activités et à exécuter son mandat malgré ces contraintes.

## **E. Les femmes et la paix et la sécurité**

75. La MINUSS a continué à s'entretenir avec les principaux décideurs politiques et les réseaux de femmes sur la nécessité d'améliorer l'application des dispositions relatives aux questions de genre dans l'Accord revitalisé. La nomination de trois vice-gouverneuses a constitué un pas dans la bonne direction, mais le quota de 35 % de femmes prévu dans l'Accord n'a pas encore été atteint. La Mission a fourni une assistance technique au Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale pour un projet de loi d'action positive qui, une fois adopté, réaffirmerait les obligations légales faites aux signataires de l'Accord d'inclure les femmes à tous les niveaux et dans toutes les structures du gouvernement.

76. La force et la police des Nations Unies ont continué à former leur personnel à la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre et aux interventions y relatives, renforçant ainsi la réponse globale de la Mission à ce problème. Parallèlement, les sections organiques ont poursuivi l'exécution d'activités de programme axées sur les questions de genre, tout en œuvrant pour l'intégration de l'analyse genrée et l'inclusion des femmes dans les efforts de gestion des conflits, de réconciliation et de cohésion sociale ainsi que dans les dialogues de paix menés au niveau local, afin que les questions de genre soient abordées à ce niveau, notamment grâce à la participation des artisanes de la paix.

## **VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline**

77. Au 1<sup>er</sup> février, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 643 personnes, dont 884 administrateurs recrutés sur le plan international (246 femmes, soit 27,8 %), 1 388 administrateurs recrutés sur le plan national (198 femmes, soit 14,3 %) et 371 Volontaires des Nations Unies (155 femmes, soit 41,8 %).

78. La composante policière de la Mission se composait de 1,692 personnes (effectif autorisé : 2 101 membres) : 494 policiers hors unités constituées (dont 159 femmes, soit 32,3 %), 1 145 membres d'unités de police constituées (dont 280 femmes, soit 24,5 %) et 53 spécialistes des questions pénitentiaires (dont 14 femmes, soit 26,4 %).

79. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 14 830 personnes : 214 officiers militaires de liaison (46 femmes, soit 21,5 %), 387 officiers d'état-major (68 femmes, soit 17,6 %) et 14 229 membres des contingents (678 femmes, soit 5,3 %).

80. Conformément à la politique applicable, toutes les informations relatives aux fautes professionnelles ont été traitées dans les délais voulus. Au 1<sup>er</sup> février, 18 allégations avaient été enregistrées dans le système de suivi de la gestion des dossiers et traitées conformément aux procédures applicables et dans les délais requis. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteinte sexuelle n'avait été enregistrée. Toutes les victimes identifiées d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont continué de recevoir une aide de la part de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

81. La reprise des voyages internes de la Mission, précédemment suspendus en raison de la pandémie de COVID-19, a permis de poursuivre les activités en présentiel de sensibilisation et de gestion des risques en matière de déontologie et de discipline.

Des visites sur le terrain ont été effectuées à Aweil, Rumbek, Bor, Bentiu, Wau et Kuacjok, où ont été tenues des réunions publiques sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les comportements prohibés. Des réunions ont eu lieu avec les responsables des mécanismes de plaintes communautaires, le 4 décembre à Yambio et le 19 janvier à Bor. La Mission a continué à collaborer étroitement avec l'équipe spéciale interinstitutions sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au Soudan du Sud afin d'intégrer les activités de gestion des risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de promouvoir une compréhension commune des risques et de renforcer la coordination des activités d'atténuation.

**Appui intermissions à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

82. Le 24 décembre, 300 militaires, dont deux compagnies du bataillon rwandais basé à Djouba et deux hélicoptères de l'unité d'aviation sri-lankaise, ont été redéployés dans de brefs délais pour appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine dans ses activités visant à assurer la sécurité des élections. Le Service de la lutte antimines a également effectué, dans un délai très court, trois inspections de munitions pour faciliter cet appui intermissions.

## **VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies**

83. Au 1<sup>er</sup> février, la MINUSS avait enregistré 54 violations de l'accord sur le statut des forces contre 79 lors de la période précédente. Sur ce nombre, 50 ont été liées aux mesures de restriction de la liberté de circulation imposées par le Gouvernement, qui ont gêné la Mission dans l'accomplissement de son mandat.

84. Les refus d'accès aux patrouilles de la MINUSS se sont poursuivis dans tout le pays. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a continué d'exiger que tous les documents contenant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne aux fins des patrouilles terrestres et aériennes de la Mission soient approuvés par son quartier général à Djouba. À cette exigence est venue s'ajouter la condition imposée, dans certains cas, par le Gouvernement que les documents de renseignements soient communiqués non seulement au quartier général mais également aux autorités locales de l'État concerné. Ces contraintes supplémentaires ont allongé les délais, ce qui a contraint la Mission soit à reporter soit à annuler un grand nombre de patrouilles planifiées.

85. Notamment, sur les 50 restrictions de mouvement documentées, 47 ont résulté du fait que les documents de partage des renseignements ou les garanties de sécurité aérienne n'avaient pas été approuvés au niveau du quartier général ou de l'État concerné. À deux reprises, des patrouilles de la MINUSS déployées de Wau à Kuajena et Mapel (Bahr el-Ghazal occidentale) se sont vu refuser l'accès par des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple au point de contrôle du pont de la Rivière-Jour, dans la périphérie de Wau. Les patrouilles avaient pour objet de vérifier des signalements concernant la présence d'éleveurs itinérants armés dans la région et de désamorcer les tensions croissantes entre les éleveurs et les populations locales. À trois reprises, en Équatoria-Occidentale, les vols de reconnaissance de la MINUSS ont été annulés parce que le quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Djouba n'avait pas approuvé les garanties de sécurité aérienne. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, une

patrouille de la MINUSS visant à établir une base d'opérations temporaire s'est vu refuser l'accès par un officier du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et a été menacée de prise d'otages par le chef des opérations de la III<sup>e</sup> division des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Wanyjok.

86. La MINUSS a continué de faire valoir auprès des autorités compétentes que la communication de renseignements n'avait lieu qu'à des fins de coordination et qu'elle n'était pas tenue d'obtenir des autorisations pour l'exécution de ses tâches. Et cependant, dans tout le pays, des membres du personnel de sécurité ont refusé l'accès aux patrouilles de la Mission à de nombreuses reprises.

87. On ne sait toujours rien du sort de deux membres du personnel recrutés sur le plan national arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas autorisé la Mission à leur rendre visite et ne lui a fourni aucune information sur leur situation.

88. Quelques progrès ont été constatés début décembre concernant les demandes de visa en souffrance pour le personnel de la MINUSS, mais les activités de la Mission ont pâti de retards récurrents dans l'approbation des demandes individuelles de visa pour le personnel en uniforme.

89. Le 12 janvier, la MINUSS a enregistré un incident de refus d'accès par le M/APLS dans l'opposition, qui a entravé sa capacité à observer la situation des droits humains au poste de police de Kedibo (Équatoria-Occidental) et à enquêter à ce sujet.

90. La MINUSS a continué à informer le Gouvernement des violations commises au moyen de notes verbales et dans le cadre d'un échange régulier avec les autorités. Un tableau mensuel des incidents établi à l'intention du Conseil de sécurité a été également communiqué au Gouvernement.

## VIII. Performance des composantes en uniforme

91. Deux unités de la force de la MINUSS ont été inspectées par des équipes de contrôle, qui ont évalué l'appui apporté par le personnel de l'état-major de secteur aux contingents. Les deux unités ont obtenu une note supérieure à la moyenne. Aucun autre exercice d'évaluation de la force ou de la police n'a pu être effectué en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Le 25 janvier, une équipe intégrée du Siège de l'ONU est arrivée à Djouba pour conduire une étude de quatre semaines sur les capacités militaires et policières, afin d'évaluer les performances des éléments en uniforme et d'examiner les ajustements possibles de la structure militaire et policière de la MINUSS. La pandémie de COVID-19 a présenté des difficultés majeures pour le personnel de la Mission et le personnel en uniforme. La mise en quarantaine obligatoire avant le déploiement et pendant la mission est restée une contrainte considérable, tout comme les retards dans l'obtention des visas. Ces deux éléments combinés ont entraîné des périodes de quarantaine prolongées pour certaines unités, eu des répercussions sur le bien-être et le moral du personnel de la Mission et prolongé les périodes de service du personnel en uniforme.

### Aspects financiers

92. Dans sa résolution [74/293](#) du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 178 515 100 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Au 9 février 2021, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSS s'élevaient à 269,0 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 173,5 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux

contingents, aux unités de police constituées ainsi qu'au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2020, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## IX. Observations et recommandations

93. Je constate que des progrès sur le front politique ont été réalisés l'année dernière au Soudan du Sud. Durant la période considérée, le pourvoi des postes de gouverneur, y compris la récente nomination du gouverneur du Haut-Nil, a constitué une avancée de taille. Je félicite les parties et M. Kiir pour ces décisions, mais je les invite également, en tant que partenaires de gouvernement, à renouveler leur engagement à appliquer effectivement l'Accord revitalisé en temps voulu. En particulier, je les engage instamment à accélérer la mise en place de toutes les institutions gouvernementales, en respectant le quota de 35 % de femmes.

94. Le processus de paix se trouve à un point charnière de la période de transition actuelle, qui se conclura par des élections. Je demeure préoccupé par le manque d'élan dans la réalisation des principaux éléments de l'accord de paix, en particulier la mise en place d'une assemblée législative reconstituée et de dispositions de sécurité transitoires. La priorité doit être donnée à la finalisation de la stratégie globale de sécurité afin d'instaurer un cadre complet et cohérent pour la prise de décision. Si je me félicite de l'engagement pris par le Gouvernement d'unifier les forces armées et de diplômé les soldats, ces contingents restent actuellement dans des sites de cantonnement et vivent dans des conditions désastreuses. En attendant qu'ils soient déployés, il est impératif de mettre des ressources à leur disposition pour leur assurer un logement adéquat et l'accès aux soins de santé, à la nourriture et à l'eau.

95. Je suis encouragé par le fait que le cessez-le-feu continue d'être observé. Cependant, je suis préoccupé par l'augmentation de la violence au niveau infranational dans plusieurs zones du pays. La migration du bétail, les inondations et l'instabilité économique due à la pandémie de COVID-19 sont certes des moteurs du conflit, mais les acteurs politiques au niveau national jouent également un rôle. La violence a créé un climat défavorable pour les droits humains et les activités de protection, caractérisé par la persistance des violences sexuelles liées au conflit, une restriction de la liberté d'expression et la destruction de biens civils et publics.

96. Ces facteurs ont aggravé une situation humanitaire déjà déplorable, les projections figurant dans le dernier rapport établi au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire annonçant une nouvelle détérioration. J'appelle la communauté internationale à combler le déficit de financement de l'action humanitaire afin qu'une aide indispensable puisse être fournie aux plus de 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud.

97. Je me félicite de la coopération positive avec le Gouvernement sud-soudanais concernant la reconversion de trois sites de protection des civils des Nations Unies en camps de déplacés, qui sont désormais sous son entière responsabilité. J'invite instamment le Gouvernement à protéger pleinement ses citoyennes et citoyens dans ces camps et dans tout le pays. La reconversion des camps a permis de redéployer dans des opérations plus proactives dans les zones de conflit et de retourner le personnel en uniforme des Nations Unies qui était auparavant occupé à des tâches statiques sur des sites de protection des civils, ce qui a conduit à une augmentation des activités de protection des civils accomplies par la MINUSS dans tout le pays.

98. L'approche de la protection des civils adoptée par la MINUSS dans ce nouveau contexte repose sur sa capacité continue de se déplacer librement sur le territoire sud-soudanais, comme le prévoit l'accord sur le statut des forces, et sur la capacité accrue

des institutions gouvernementales à jouer un rôle plus actif dans le règlement du conflit et la lutte contre l'impunité. Je constate que le nombre de violations de l'accord, notamment en ce qui concerne la liberté de mouvement de la MINUSS, a quelque peu diminué au cours de la période considérée, et je demande au Gouvernement de veiller à ce que la Mission puisse s'acquitter de son mandat sans entrave.

99. Les obligations prévues par l'accord sur le statut des forces doivent également être pleinement respectées vis-à-vis du personnel humanitaire. Je reste profondément alarmé par les informations faisant état de menaces et de violences à l'encontre de membres du personnel humanitaire et demande que toutes les opérations des Nations Unies puissent accéder sans entrave et en toute sécurité aux zones concernées afin de pouvoir apporter une aide et une protection essentielles aux populations qui en ont besoin.

100. Je tiens à remercier El-Ghassim Wane et son équipe d'avoir dirigé l'examen stratégique indépendant de la MINUSS demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2514 (2020). Dans son rapport, l'équipe chargée de l'examen a constaté les conséquences positives du cessez-le-feu de 2017 et de l'Accord revitalisé de 2018, mais a également averti que la dynamique sous-jacente qui avait contribué au déclenchement de la guerre civile au Soudan du Sud existait encore.

101. C'est sans nul doute au Gouvernement et au peuple sud-soudanais qu'appartient l'instauration de la paix et de la stabilité. Je les assure à nouveau du soutien continu et constant des Nations Unies et recommande le renouvellement du mandat de la MINUSS. Les quatre piliers du mandat restent valables, et j'envisage la poursuite du rôle clé joué par la Mission au regard de la protection des civils dans tout le pays, tout en soulignant la primauté des solutions politiques et en renforçant la collaboration politique stratégique entre les Nations Unies, l'IGAD et l'Union africaine concernant le Soudan du Sud.

102. Je souligne également qu'à l'issue de l'examen stratégique, il a été recommandé de renforcer le rôle de la MINUSS dans la fourniture d'appui technique aux institutions judiciaires et aux forces de l'ordre, ainsi que de faire appel à des compétences spécialisées aux fins de la réforme électorale et de la réforme du secteur de la sécurité. En outre, je prévois un élargissement des fonctions de la police des Nations Unies afin d'encadrer et d'accroître les capacités de la Police nationale sud-soudanaise et, le cas échéant, des solutions de partage des locaux pour mettre en place une police de proximité chargée de prévenir et combattre la criminalité.

103. Enfin, je tiens à remercier le personnel civil et le personnel en uniforme de la MINUSS ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont poursuivi leurs activités dans des circonstances extraordinaires, aggravées par les lourdes répercussions de la pandémie de COVID-19. Je remercie mon Représentant spécial, David Shearer, qui a fait preuve de compétences d'encadrement et d'un engagement exemplaires afin d'apporter la paix au peuple sud-soudanais. Je remercie les pays fournisseurs de contingents et de personnel police et j'ai conscience des efforts indispensables pour parvenir à la paix qui ont été déployés par les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, le Secrétaire exécutif de l'IGAD, Workneh Gebeyehu, l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, et la Communauté de Sant'Egidio. J'exprime également mon respect et ma considération les plus profonds au peuple sud-soudanais, qui a beaucoup souffert et mérite une paix et une prospérité durables.